

Sorties d'inventaire 2025 pour l'établissement

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret 2012-2046 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°102-2025 du conseil d'administration en date du 15 décembre 2025 portant délégation de pouvoirs au président ou à la présidente de l'université Bretagne Sud ;*

La réglementation de la comptabilité publique prévoit que les procédures de réforme des biens mobiliers et immobiliers appartenant à un Établissement public, doivent faire l'objet d'un vote par le conseil d'administration, ainsi que les cessions.

La réforme consiste à sortir de l'inventaire comptable et de l'actif de l'Université des biens immobilisés.

Le montant de ces réformes, en valeur brute est de 1 881 227 €. Elles sont liées d'une part aux cessions, sorties et dons de biens mobiliers, et d'autre part aux sorties réalisées dans le cadre de la fiabilisation du patrimoine immobilier.

Réformes de biens mobiliers :

Au titre de la fiabilisation de l'inventaire comptable :

Pour rappel, un appel d'offres a été lancé en 2023 pour procéder à la fiabilisation des inventaires physiques et comptables sur 3 ans, des biens mobiliers de l'établissement.

Au titre de 2025, la fiabilisation a concerné le site de Vannes – Tohannic, soit environ 31 % des biens mobiliers et s'est traduit par une mise au rebut d'immobilisations.

Au titre du suivi de l'inventaire physique par les référents inventaire :

En sus, en application des procédures mises en place depuis le 1^{er} janvier 2014, les référents inventaire de l'établissement ont effectué des demandes de réforme dans le logiciel d'inventaire physique Gestimmo. Ces sorties proposées concernent soit des biens absents, soit des biens obsolètes dont la destination est la destruction. Il s'agit surtout de matériel informatique et scientifique ainsi que de vidéoprojecteurs.

Au titre de dons effectués par l'UBS :

Des matériels informatiques ont fait l'objet de dons à une association, approuvés par le conseil d'administration du 8 juillet 2025 et par le conseil d'administration du 15 décembre 2025.

Le montant total des sorties liées aux réformes des biens mobiliers sur l'exercice 2025 est, en valeur brute, de 1 364 211 € pour l'UBS (montant d'acquisition).

En valeur nette comptable (valeur restant à amortir), ce montant est de 26 774 € pour l'UBS.

Ces biens ont été acquis, en partie, par des subventions, pour un montant de 838 819€.

Le montant des financements restant à reprendre (valeur restant à amortir) est, pour l'UBS, de 24 975 €.

Par ailleurs, un produit de cession d'actif a été constaté à hauteur de 400 €.

La charge pour l'établissement de ces sorties d'inventaire mobilier au titre de 2025 s'élève ainsi à 1 399 €.

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Sorties réalisées dans le cadre de la fiabilisation du patrimoine immobilier :

Dans le cadre de la fiabilisation du patrimoine immobilier, à la suite d'un atelier avec le service du patrimoine, des sorties ont été proposées pour des travaux qui apparaissent dans le patrimoine de l'Université alors qu'ils ont été renouvelés ou supprimés par d'autres travaux. Le montant de ces sorties est de 517 016 €. En valeur nette comptable, le montant est de 17 926 €.

Il est à noter qu'une partie des travaux concerne des biens immobiliers mis à disposition (remis en dotation par l'Etat) pour lesquels il y a une neutralisation de l'amortissement. Une autre partie concerne des sorties mineures liées à des travaux sur les bâtiments financés en partie par des subventions.

Enfin, des études liées à une opération immobilière relative aux espaces extérieurs de l'IUT de Lorient ont fait l'objet d'une sortie car le projet n'aboutira pas.

Au global, ces travaux ont été réalisés, en partie, par des subventions, pour un montant de 495 330 €, totalement amorties.

Le montant des financements repris est de 0 €.

La charge pour l'Établissement au titre de ces sorties d'inventaire immobilier au titre de 2025 s'élève ainsi à 17 926 €.

Ainsi la charge totale des sorties 2025 pour l'établissement est de **19 325 €**.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les réformes et cessions des biens mobiliers et les sorties réalisées dans le cadre de la fiabilisation du patrimoine immobilier au titre de l'exercice 2025 détaillées en annexe.

Documents en annexe :

- Liste des sorties d'inventaire 2025 UBS

Décompte des votes :	<i>Suffrages exprimés :</i>	22
<i>Membres en exercice :</i>	31	<i>Pour :</i> 22
<i>Membres présents :</i>	12	<i>Contre :</i> 0
<i>Membres représentés :</i>	10	<i>Abstentions :</i> 0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

